

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL211221-07

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

OBJET : RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2022 PAR CONVENTION A L'ASSOCIATION IMPRESA CASTELLU (ATELIER-CHANTIER D'INSERTION)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec l'association Impresa Castellu pour adhérer aux services proposés dans le cadre d'interventions d'ateliers et chantiers d'insertion de mise en place d'équipements nécessaires à l'organisation de manifestations, de débroussaillage ou nettoyage de biens communaux.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la programmation de ses animations, la commune de Prunelli di Fium'Orbu pourrait bénéficier des services de cette association par renouvellement d'adhésion à l'association « Impresa Castellu » dont le montant de la cotisation pour l'année 2022 s'élève à 4000 € (adhésion comprise), pour 20 interventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord au renouvellement d'adhésion, par convention entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et l'association « Impresa Castellu » pour l'année 2022, pour un montant total de 4000,00 €, comprenant l'adhésion et 20 interventions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives.
- De dire que cette somme sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Principal de l'exercice 2022 – Chapitre 11

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

